

Liste de contrôle Covid-19

Guide générique



IDENTIFICATION de l'entreprise contrôlée	N° BCE ou UE	
Nom		
Adresse		
Remise copie Liste de contrôle COVID-19	☐ OUI	☐ NON

Volet OBLIGATOIRE

Les Services pour la Prévention et la Protection au Travail compétents n'ont pas été impliqués et n'ont pas remis d'avis sur

☐ l'analyse des risques COVID-19 et les mesures.

☐ Service interne/externe
 ☐ Coordinateur sécurité

☐ La concertation relative à l'analyse des risques COVID-19 et les mesures à prendre n'a pas eu lieu.

Hygiène des mains

☐ Les installations sanitaires ne sont pas équipées d'eau, de savon et de serviettes en papier ou d'un distributeur avec du papier ou avec textile continu.

☐ Des essuies en tissu ou des sèche-mains électriques sont utilisés.

☐ Lorsque le lavage des mains n'est pas possible, aucun gel hydroalcoolique n'est prévu.

Distanciation sociale : garder une distance de 1,5 m dans et autour du bâtiment

☐ La distance entre les postes de travail sans cloison est inférieure à 1,5 mètre

☐ Pas de distanciation sociale dans les toilettes (p.ex. : nombre limité, appareils condamnés, ...).

☐ Aucune mesure de distanciation sociale n'a été prise pour les sièges ou les salles de réunion (par exemple : nombre de sièges limité, places condamnées, affiches, ...).

☐ Aucune mesure de distanciation sociale n'a été prise dans les vestiaires (par exemple : des vestiaires supplémentaires prévus, places condamnées, affiches, ...).

☐ Il n'y a pas d'itinéraires marqués avec des dispositifs tels que des marquages, des rubans, des cloisons, des affiches, ...

☐ Aux entrées et sorties ou aux passages étroits, il n'y a pas de circulation prioritaire ou à sens unique.

☐ L'utilisation des ascenseurs n'est pas limitée.

Hygiène générale

☐ Les surfaces courantes souvent touchées telles que les poignées, les distributeurs automatiques et les appareils ne sont pas nettoyées.

☐ Il n'y a pas ou peu d'équipements de protection collectifs tels que des cloisons, des rubans et des marquages. Les personnes présentes sont donc dépendants d'équipements de protection individuels tels qu'un masque buccal.

Ventilation

☐ La ventilation naturelle ou mécanique des locaux de l'entreprise est insuffisante.

☐ Des ventilateurs individuels sont utilisés.

☐ L'appareil de mesure de qualité de l'air (CO2) n'est pas prévu dans les secteurs obligatoires

☐ L'employeur ne dispose pas d'un plan d'action pour assurer une qualité d'air compensatoire ou des mesures d'épuration de l'air pour les concentrations de CO2 comprises entre 900ppm et 1200ppm, dans les secteurs où l'installation d'un compteur de qualité d'air CO2 est obligatoire.

'Les tiers' : les travailleurs intérimaires et les personnes externes telles que les fournisseurs, les clients et les entrepreneurs

☐ Les tiers sont insuffisamment informés des mesures COVID-19 prises dans l'entreprise.

☐ Les propres travailleurs ne sont pas suffisamment informés sur les relations avec les tiers.

☐ Les mesures prises pour les propres travailleurs sont moins bien appliquées pour les tiers.

Obligations concernant le PLF, le registre et le respect des mesures imposées par les autorités compétentes pour le contenir le virus COVID_19	
☐ Le registre obligatoire n'est pas tenu conformément aux dispositions	
☐ Le registre obligatoire n'a pas été mis à ma disposition	
☐ Moins de 7 jours se sont écoulés entre le retour du salarié/indépendant et la date du contrôle et le salarié/indépendant se trouve sur le lieu du travail	
☐ Plus de 7 jours se sont écoulés entre le retour du salarié/indépendant et la date du contrôle et le salarié/indépendant ne peut pas fournir la preuve d'un test négatif qui date du 7 ^e jour	
☐ Un PLF compété n'a pas été présenté pour chaque salarié ou indépendant	
Commentaires possibles à propos des cases cochées :	
Ce contrôle :	
☐ Donne lieu à un délai pour se mettre en règle	
☐ Donne lieu à un avertissement	
☐ Donne lieu à la rédaction d'un Pro Justitia	
☐ Donne lieu à une communication/info à un ou plusieurs services compétents	
☐ Reste sans suite (situation conforme)	
Date et heure du contrôle	
Nom, service & signature de l'inspecteur social	